

Soumis par : Délégation de Belgique

2

Version finale

*Rappelant* la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel datant de 1972,

*Tenant compte* des difficultés que traverse les États Membres et les minorités dues à la pandémie de covid-19 notamment dans la protection et la mise en avant du patrimoine matériel et immatériel à cause de la fermeture des frontières et des confinements,

*Déplorant* la destruction du patrimoine immatériel et matériel des Dogons au Mali à la suite de la guerre civile de 2012 menant à la destruction de villages, de masques et d'édifices religieux et des bâtiments administratifs traditionnels comme au village d'Ogossagou le 23 mars 2019,

*Portant une appréciation positive* aux projets de rénovations et de préservation du patrimoine matériel et immatériel Dogon mis en place par l'UNESCO comme le programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali,

*Profondément préoccupé* par le changement climatique qui menace le patrimoine des minorités insulaires du Pacifique et des Caraïbes comme la disparition de 70% à 90% du corail des Caraïbes en cas de réchauffement de 1,5°C de l'océan entraînant alors la disparition des techniques de pêches de ces populations,

1. *Demande* à l'Organisation des Nations Unies et aux États Membres de faire évoluer la législation internationale sur le statut des minorités, notamment en modifiant la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou

ethniques, religieuses et linguistiques, afin qu'elle puisse assurer la protection et la préservation du patrimoine matériel et immatériel d'un plus grand nombre de personnes ;

2. *Encourage* les États Membres à venir en aide, dans la mesure du possible, aux minorités sur leurs territoires pour préserver leur patrimoine matériel et immatériel en conservant en musée ou en promouvant ce patrimoine ou encore en le réhabilitant comme au pays Dogon ;
3. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à reconnaître de nouveaux patrimoines matériels et immatériels des minorités tel que les traditions, les festivals ou les lieux folkloriques afin de mieux les préserver comme le pèlerinage aux Saintes-Maries-de-la-Mer ;
4. *Décide* de rester activement saisi de la question.